

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/W/7

28 mai 1980

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

LISTE DES PERSONNES DISPONIBLES POUR FAIRE PARTIE DES GROUPES SPECIAUX

Note du secrétariat

Le premier paragraphe de l'annexe 3 de l'Accord relatif aux obstacles techniques au commerce stipule, entre autres dispositions, que "pour faciliter la constitution des groupes spéciaux, le Président du Comité tiendra une liste indicative officielle de fonctionnaires d'Etat informés de la question des obstacles techniques au commerce et expérimentés en matière de relations commerciales et de développement économique. Des personnes qui ne seront pas fonctionnaires d'Etat pourront également être portées sur cette liste. A cet égard, chaque Partie sera invitée à indiquer au Président du Comité, au début de chaque année, le nom d'un ou de deux experts gouvernementaux qu'elle serait prête à mettre à sa disposition pour cette tâche".

A la deuxième réunion du Comité des obstacles techniques au commerce, qui s'est tenue le 24 avril 1980, le Président a rappelé cette invitation et a noté qu'un petit nombre de Parties à l'accord avaient communiqué un certain nombre de noms. La liste des personnes en question est reproduite ci-après.

Canada

M. H. Douglas
M. M. Gifford

Communauté économique européenne
et ses Etats membres

Allemagne

M. H. von Massow

Belgique

M. H. van Houtte

Danemark

M. A. Anderson

France

M. E. Robin

Italie

M. P. Cavanna

Royaume-Uni

M. J.S. Linton
M. R.J. Meadway

./.

Etats-Unis

M. D. Abelson
M. B. Wilson

Finlande

M. Bergholm
M. Kuosmanen

Norvège

M. E. Selmer
M. H. Boyum
M. K. Berger

Nouvelle-Zélande

M. T.C. O'Brien
M. J. Yeabsley

Suède

M. B. Agild